

prendre et de le porter facilement est de relever alors le côté antérieur du voile sur la bourse. En arrivant à l'autel, le prêtre rabat cette partie relevée, afin que le côté du calice qui est tourné vers lui et les assistants demeure voilé, comme l'exigent la rubrique et la Congrégation des Rites. A la communion, il agit comme à la sacristie, étend le voile de la même manière et place la bourse l'ouverture tournée vers lui. Enfin après la messe, il relève le voile sur la bourse pour prendre le calice plus commodément. Voilà ce qu'on a toujours fait avec un grand voile.

Mais lorsque le voile n'est destiné qu'à couvrir un côté du calice, il n'y a pas lieu de relever cette partie unique qui descend sur le pied du calice. Aucun auteur ne le permet dans ce cas, tous au contraire disent qu'on retourne alors le calice pour le prendre par en arrière. N'est-ce pas ce qu'il y a de plus simple et de plus naturel ? De cette manière le prêtre tient la partie du calice qui n'est pas voilée tournée vers lui et porte aussi le calice suffisamment voilé selon l'esprit de la liturgie. Arrivé à l'autel, il retourne vers le gradin la partie découverte du calice, de sorte que les assistants le voient recouvert du voile comme l'exigent les décisions de la Congrégation des Rites. A la communion, il dispose le voile comme il a fait avant la messe et place le calice sur le milieu de l'autel, comme au commencement de la messe. Quand il le reprendra près la messe, il agit comme à la sacristie, au moment du départ, retournant le calice et en cachant ainsi avec son corps la partie non voilée. Telle est la pratique générale dans les pays où l'on se sert d'un petit voile (8).

---

(8) Telle a dû être la pratique exclusive en ce pays pendant plus de deux siècles et demi, vu que nos ornements sacerdotaux étant fabriqués selon la mode française, le voile du calice était trop petit pour le recouvrir de tous côtés. Ce n'est que depuis que se sont répandus ici les ornements tels qu'on les fabrique en Italie, qu'on a dû adopter également la manière romaine d'adapter le voile de plus grande dimension sur le calice.

On a l'habitude de disposer sur l'autel le devant d'un petit voile épais et très consistant en un plan vertical triangulaire. Mais il n'y a pas lieu d'agir ainsi avec un grand voile mince et flexible. En Italie on le laisse retomber de tous côtés avec la forme ronde que lui donne la patène.